



Prévention des risques liés au coronavirus en agriculture

Mesures à mettre en place dans les entreprises

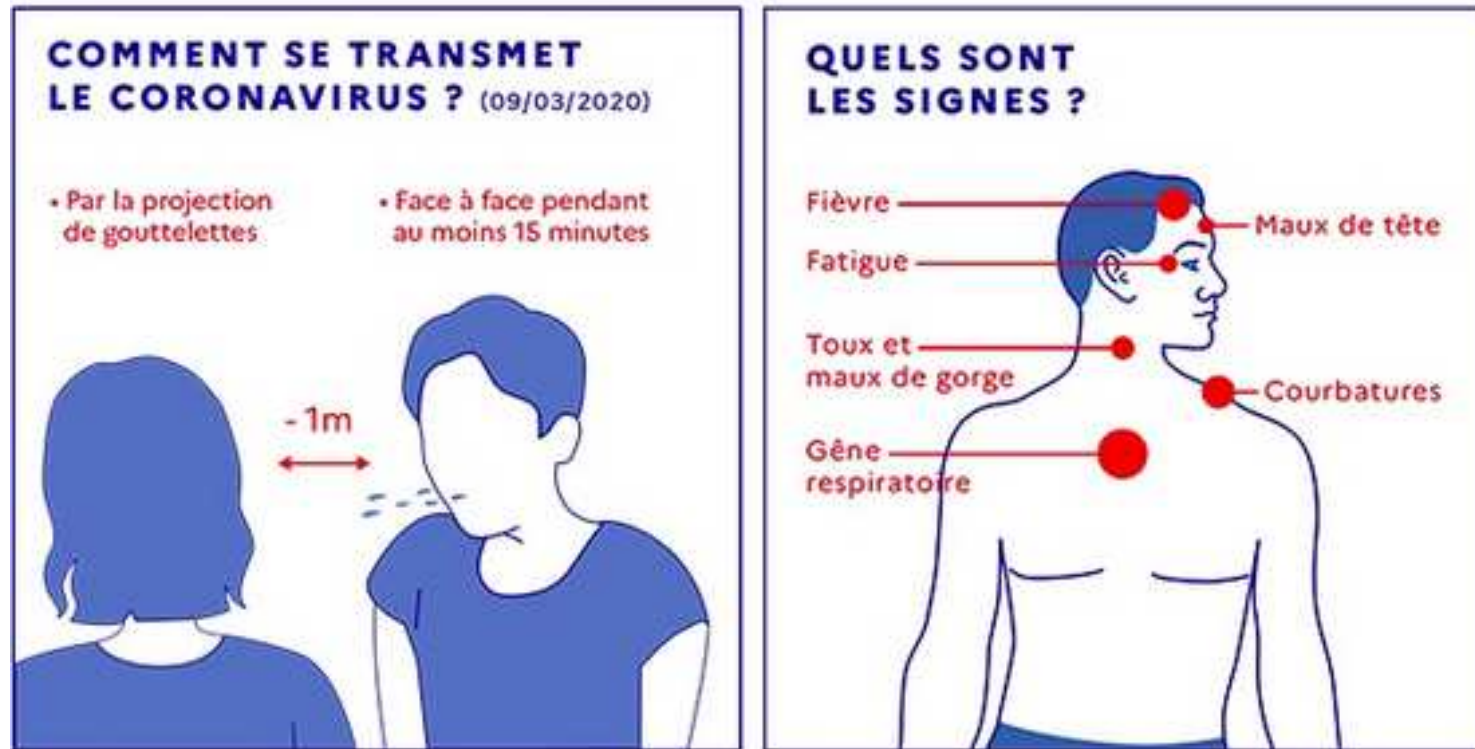
25-03-2020



Rappels Santé publique

COVID 19

Contamination et symptômes



Ces gouttelettes peuvent se déposer sur les mains, le visage, des surfaces telles que : clavier, poignée porte, bureau, briquet,...). La durée de vie probable du virus sur une surface sèche est de 3h.

Personnes à risques

Les personnes les plus à risques :

- Les personnes âgées sont les premières victimes (plus de 70 ans)
- Les personnes ayant des problèmes respiratoires ou cardiovasculaires,
- Les personnes atteintes de diabète, hypertension, maladies chroniques qui fragilisent le système immunitaire,
- Les personnes souffrant d'obésité morbide,
- les personnes immunodéprimées
- Les femmes enceintes

Consulter la liste à jour des personnes à risque sur le site du ministère de la santé

Attention : La prise d'anti-inflammatoires (ibuprofène, cortisone...) pourrait être un facteur d'aggravation de l'infection. Eviter l'automédication, contacter son médecin traitant.

Prise en compte des vulnérabilités

- Les salariés dits « à risques » doivent être placés en télétravail, si impossible arrêt maladie
- Liste à jour personnes à risque publiée sur site ministère santé

Attention ! Respecter données personnelles, vie privée

- L'employeur ne peut pas demander à se faire communiquer la liste des personnes à risque par son service santé travail
- Ne peut pas faire des questionnaires médicaux aux salariés
- Doit communiquer avec insistance auprès des salariés pour demander aux personnes vulnérables :
 - De se rapprocher du médecin du travail pour obtenir un avis au télétravail complet quand cela est possible
 - Ou de se rapprocher de leur médecin traitant pour obtenir un arrêt de travail

Obligations de l'employeur



D'une manière générale

- L'employeur est responsable de la santé sécurité de ses salariés
- Doit mettre en œuvre les mesures de prévention
- Doit prendre en compte la crise sanitaire
- Protège ainsi les salariés
- Protège également son entreprise car :

Salarié protégé = favorise continuité de l'activité



Evaluation des risques

- Passer en revue les circonstances dans lesquelles le salarié peut être exposé au virus
- Mettre en place les mesures pour éviter, sinon limiter au plus bas :
 - Télétravail
 - Organisation du travail et distances sociales
 - Équipements : écrans matériels dans les points de vente, éloignement des postes sur lignes de conditionnement...
 - Information
 - Sensibilisation et consignes de travail



Prise en compte des vulnérabilités

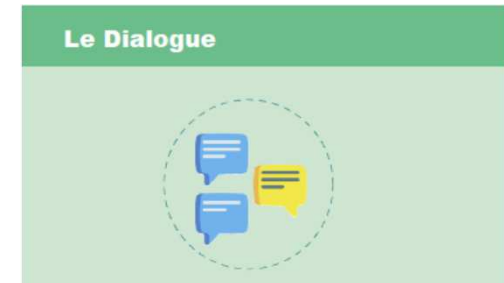
- Les salariés dits « à risques » doivent être placés en télétravail, si impossible arrêt maladie
- Liste à jour personnes à risque publiée sur site ministère santé

Attention ! Respecter données personnelles, vie privée

- L'employeur ne peut pas demander à se faire communiquer la liste des personnes à risque par son service santé travail
- Ne peut pas faire des questionnaires médicaux aux salariés
- Doit communiquer avec insistance auprès des salariés pour demander aux personnes vulnérables :
 - De se rapprocher du médecin du travail pour obtenir un avis au télétravail complet quand cela est possible
 - Ou de se rapprocher de leur médecin traitant pour obtenir un arrêt de travail

Évaluation des risques et dialogue social

- Associer les représentants du personnel quand ils existent
- Associer les salariés à la définition des mesures
- Les réunions doivent, de préférence être tenues à distance : visioconférence, conférence téléphonique...



Les préconisation de mesures à prendre dans le cadre de la crise sanitaire



Généralisation du télétravail

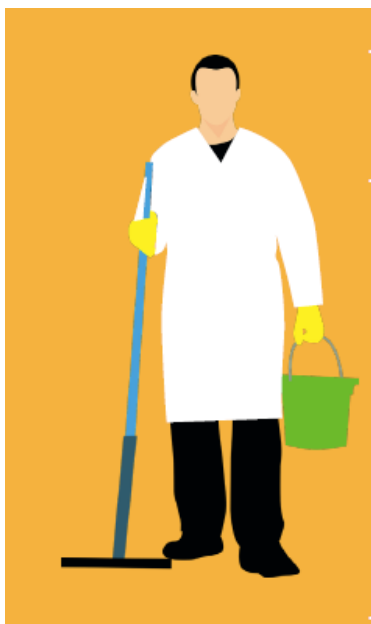
Télétravail devient la norme pour tous les postes
qui le permettent

Mesures pour salariés présents sur site

- Règles de distanciation de 1 m minimum entre personnes , ex.:
 - Travail d'1 rang sur 2 ;
 - Eloignement physique des postes qui peuvent l'être ;
 - Limiter le nombre de personnes dans un véhicule : faire plusieurs trajets, proposer l'indemnisation pour utilisation du véhicule personnel....
- Approvisionner les salariés en savons, eau, gels, mouchoirs à usage unique, sacs poubelle disponibles ex. :
 - Bidon d'eau et savon à emporter en parcelle et serres ;
 - Ou gels hydro alcooliques voir
 - Réunions physiques limitées au strict nécessaire et en respectant les distances de 1m minimum

Mesures pour salariés présents sur site

- Eviter la transmission de supports entre individus : crayons, papiers...
- Regroupement salariés dans espaces réduits doivent être limités
- Déplacements non indispensables annulés



Nettoyage des locaux, sols et surfaces

- Blouse à usage unique et gants de ménage
- Lavage et désinfection humide à privilégier :
 1. Nettoyer avec bandeau de lavage usage unique imprégné de produit détergent

2. Rincer à l'eau potable avec autre bandeau à usage unique
 3. Laisser le temps de sécher
 4. Désinfecter à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau à usage unique
- Filière d'élimination classique des déchets

Nettoyage des locaux, sols et surfaces

- Renforcer procédures nettoyage :
 - sanitaires,
 - poignées de porte,
 - claviers,
 - souris,
 - bureaux,
 - Fontaine à eau...
- Limiter le partage d'outils et nettoyer lors de la prise et en fin de journée les outils partagées

En cas de contamination ou suspicion sur le lieu de travail

- Renvoyer le salarié à son domicile ;
- Appeler le 15 si les symptômes sont graves ;
- Informer les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié ;
- Nettoyer immédiatement les espaces de travail du salarié concerné.

Mesures appliquées à des situations de travail particulières dans le secteur agricole

Organisation générale chantiers et locaux exploitations

Voir fiche MSA organisation :

- Privilégier activité individuelle
- Donner les moyens de communiquer : téléphone, dispositif de prévention travailleur isolé
- Travailler sur des parcelles différentes, sur plusieurs rangs d'écart...
- Si intervention à plusieurs nécessaire : constituer binôme ou trinôme qui ne changent pas pendant plusieurs jours
- Privilégier travail côte à côte plutôt que face à face + distanciation si possible 2m

Organisation générale chantiers et locaux exploitations

- Aux champs, mettre à disposition et en nombre suffisant, bidons d'eau claire, flacons de savon liquide, rouleaux papier essuie-mains et si possible gel hydroalcoolique
- Mettre à disposition sacs poubelles pour jeter les essuie-tout et mouchoirs

Déplacements sur chantiers, parcelles

Voir fiche MSA organisation :

- Limiter le transport collectif (camionnette) et privilégier l'utilisation individuelle des véhicules
- Eviter les embauches collectives sur le lieu de l'entreprises, privilégier départ direct du domicile au chantier
- En cas de changement du véhicule conducteur, nettoyez volant, commandes, poignées
- Organiser les embauches en horaires décalés pour éviter contacts et croisements entre personnes
- Privilégier intervention sur chantier éloignés en début de semaine et journée pour éviter cumul fatigue

**Autorisation et attestations employeur
nécessaires pour les déplacements**

Organisation générale chantiers et locaux exploitations

- Pour se passer les charges : pratiquez pose et dépose pour éviter passage direct entre opérateurs.
- Limitez les rotations de poste dans la journée en privilégiant nettoyage des surfaces de travail à la fin de la journée

Accueil des saisonniers

- A réaliser pour les salariés de l'exploitation ou main d'œuvre extérieure
- Quelque soit la durée
- Règles d'hygiènes (accès eau, sanitaires, vestiaires) et mesures barrières doivent être renforcées et rappeler

Conduite d'engins

- Limitez la présence en cabine à une seule personne
- Nettoyez la cabine en début et fin de poste
- Si le conducteur doit changer, nettoyez volant, commandes et poignées

Vestiaires

- Lieu potentiel de contamination car volume réduit
- Si impossibilité de mesures d'espacement entre personnes, mettre en place un flux d'entrée 1 par 1
- Mettre le nécessaire à disposition pour se laver les mains avant et après entrée vestiaire
- Aérer le vestiaire si fenêtre
- Nettoyez poignées de portes, interrupteurs dans vestiaires minimum 3 fois par jour
- Entretien des tenues à la charge de l'employeur
- Placer les affiches santé publiques France des les vestiaires

Salle de pause et déjeuner

Repas pris en commun déconseillés. Inviter les salariés à :

- Manger à leur domicile
- Sinon dans un local individuel ou leur véhicule individuel
- Si le temps, le permet, à l'extérieur avec distanciation minimum entre chaque personne

Salle de pause et déjeuner

Déjeuner en commun seulement dans respect de mesures strictes :

- Salle de taille suffisante pour permettre distanciation
- Lavage main à l'entrée et sortie de la salle
- Diffusion affiche santé publique France
- Aération mini 3 fois par jour
- Organisation flux entrée sortie de la salle
- Désinfection des surfaces communes tables et chaise après chaque convive
- Désinfection des machines (four, machine à café) après chaque utilisation
- Désinfection poignées de portes, interrupteurs 3 fois par jour minimum
- Chaque personne apporte sa vaisselle si possible
- Vaisselle lavée à l'eau chaude et savon

Salariés en contact avec le public

- Salariés en contact avec le public

Rappel :



Point de vente sur exploitation

Voir fiche MSA et chambre d'agriculture Pyrénées Atlantiques :

- Limiter le nombre de clients dans l'espace de vente : ne pas avoir de file d'attente
- Organiser les files d'attente avec marquage ou séparation physique pour y compris extérieures
- Si alternance de tâche (mise en rayon, caisse....) se nettoyer les mains entre chaque tâche et prise d'espèce
- Le client ne doit pas toucher les produits : service assuré par un travailleur équipé de gants
- Changer les gants régulièrement et se laver les mains
- Privilégier paiement sans contact

Point de vente sur exploitation

- Mise en place de plexiglas ou dépose sur comptoir en 2 temps (dépose vendeur puis reprise client) pour distance de sécurité
- Désinfecter régulièrement, chariots, paniers, poignées de porte, balances.
- Affichage des consignes pour la clientèle à la porte du magasin
- Privilégier des paniers préparés à l'avance d'une certaine valeur avec éventuellement commande à distance (internet, téléphone)
- Possibilité de fonctionner sur planification des passages clients pour éviter affluence. Ex. utiliser framadate (système internet gratuit)
- Privilégiez une distribution de type drive

Situations de logistique

Rencontrées par exemple, pour le stockage dans les stations de conditionnement, chargement déchargement de camions :

- Mettre à disposition savon ou gel pour que les salariés se lavent régulièrement les mains ;
- Espacer les postes de travail ex. marquage au sol, barrières physiques
- Organiser rotation des équipes après nettoyage des lieux communs
- Réaliser chargement déchargement des camions par une seule personne avec moyens manutention mécaniques
- Fractionner les pauses pour réduire les croisements dans les salles de pause
- Tenir compte de la présence d'entreprises extérieures

Livraisons

- Approvisionner en bidons d'eau et savon ou gel hydro alcoolique les livreurs pour lavage mains après chaque livraison
- Livraison avec dépose au sol en présence client sans remise en mains propres
- Remplacer la signature par une photo du client avec son colis

**Autorisation et attestations employeur
nécessaires pour les déplacements**